

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 28

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
le : 04 DECEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE,
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN,
S. DIET-PENCHINAT, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT,
Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-
SIMON, C. LABARDE,

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN), M. TEISSIER (pouvoir à S. PONCHON), B.
REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS)

ABSENTE :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Monsieur PH. MARTIN

**20241204 – 18/FIN03. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE
L'ESPACE CULTUREL ET FESTIF DE L'ETOILE**

Une décision modificative du budget vise à procéder aux ajustements budgétaires résultant d'une part de décisions prises par le Conseil Municipal après le vote du budget et d'autre part d'écarts de réalisation.

Les principaux mouvements de la section de fonctionnement concernent des régularisations entre chapitre afin de tenir compte de la réalisation des dépenses à la hausse ou la baisse par rapport aux prévisions. Il s'agit notamment des dépenses de droits SACEM, des droits d'insertion de publicité.

Sur la section d'investissement, les mouvements budgétaires s'effectuent entre chapitre sans augmenter son volume budgétaire. Ces derniers permettent d'ajuster les prévisions par rapport aux réalisations de dépenses essentiellement liées aux travaux de rénovation énergétique de l'espace culturel et festif de l'étoile.

Ainsi la décision modificative n°1 s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 0.00 €
- Section d'investissement : 0.00 €

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances/Administration Générale le 25 novembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, 6 abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 05 décembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

